



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU MERCREDI 21 AOÛT 2024 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **mercredi 21 août 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Sont absents :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Monsieur Christian Grenier, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et au directeur général et greffier.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-08-243

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication LER – Contrôle qualitatif des sols et matériaux – 3^e Avenue Ouest et 6^e Avenue Est (± 39 082.88 \$ taxes incluses) selon la proposition #2
5. Réfection de la 3^e Avenue Ouest et de la 6^e Avenue Est – Entente pour disposition des surplus d'excavation – Action Progex Inc.
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-08-244

4. ADJUDICATION LER – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX – 3^E AVENUE OUEST ET 6^E AVENUE EST (± 39 082.88 \$ TAXES INCLUSES) SELON LA PROPOSITION #2

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Paspébiac a dûment autorisé le directeur général à mandater ARPO Groupe-conseil inc. à recevoir des offres de services de différentes firmes pour une étude géotechnique TECQ 2019- 2024 en lien avec le dossier 22729;

CONSIDÉRANT QUE ARPO Groupe-conseil inc. a reçu une seule offre dans les délais prescrits soit celle de la firme LER inc. pour ladite étude géotechnique de contrôle qualitatif des sols et matériaux sur la 3^e Avenue Ouest et la 6^e Avenue Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE RETENIR l'offre de services professionnels de la firme LER inc. pour l'étude géotechnique de contrôle qualitatif des sols et matériaux sur la 3^e Avenue Ouest et la 6^e Avenue Est;

D'AUTORISER une dépense de ± 39 082.88 \$ taxes en sus à la firme LER inc., financée à partir des aides financières TECQ 2019-2024 ce, selon la proposition #2 de ladite firme.

2024-08-245

5. RÉFECTION DE LA 3^E AVENUE OUEST ET DE LA 6^E AVENUE EST – ENTENTE POUR DISPOSITION DES SURPLUS D'EXCAVATION – ACTION PROGEX INC.

ATTENDU l'adjudication de contrat des travaux de réfection de la 3^e Avenue Ouest et la 6^e Avenue Est à la firme Action Progex inc. par sa résolution numéro 2024-07-194;

ATTENDU QU'une entente est déposée à la Ville de Paspébiac pour signature afin de procéder à la disposition des surplus d'excavation en lien avec lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la signature de l'entente pour disposition des surplus d'excavation avec l'entrepreneur de la firme Action Progex Inc ou son représentant, le tout sans frais.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2024-08-246

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 19 h 07.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général/greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date